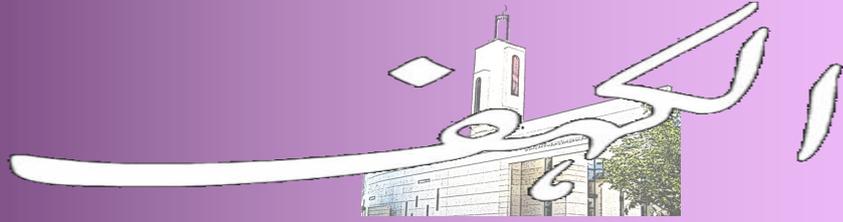


بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Edito

Al KAHF le Journal

Les louanges sont adressées à Allah, Créateur des cieux et de la terre. Que le salut et la paix soient sur notre Prophète ﷺ, sur sa famille et ses compagnons. Nous l'avons déjà évoqué, le musulman éveillé doit impérativement se fixer des objectifs dans la vie et ne pas se laisser porter par le temps. Ces objectifs à court terme et moyen terme devront lui permettre d'atteindre dans l'au-delà l'objectif suprême qui est la satisfaction d'Allah et l'admission, par la Miséricorde d'Allah, dans la demeure de la Paix, qu'est le Paradis promis aux pieux. Les premiers objectifs terrestres doivent être réalisables selon un planning établi, avec des jalons permettant de faire le bilan de la progression et de rectifier les erreurs et les déviations possibles. Ainsi, la motivation demeurera et la personne avancera constamment, évoluant et s'adaptant avec les changements de situation et d'environnement. Le manque de projets définis et d'objectifs ou de planning clairs sont des facteurs de démobilité de l'individu. Peu importe le temps que prend la réalisation des objectifs, et peu importe finalement leur atteinte ou non, dès lors que l'individu s'efforce d'y arriver et maintient son rythme de progression. Cette méthode de gestion du temps est valable qu'on l'applique aux champs du savoir religieux ou non-religieux, à la pratique culturelle, au comportement, aux relations sociales, à la réussite professionnelle et personnelle. Les rappels doivent également garder en éveil l'esprit de l'homme qui est de nature oublieuse et pour éviter qu'il dévie ou n'oublie tout simplement pas ces objectifs. Pendant vingt-trois années, le Prophète ﷺ n'a cessé d'éveiller les consciences des gens, sans jamais exclure ou priver quiconque de son savoir, fixant toujours à ses disciples de nouveaux défis à surmonter et de nouveaux objectifs à atteindre. Ainsi a-t-il su entretenir leur motivation et affermir leur détermination, les occupant avec le bien et leur permettant de gagner la satisfaction d'Allah le Très Haut.

والسلام عليكم

L'équipe du journal

Ne soyons pas pressés !

Allah Exalté et Béni dit : « (1) **Ô croyants ! N'anticipez pas (les ordres d') Allah et de Son messager. Craignez Allah. Allah entend et sait tout** ».

L'imam Al Qouroubi dit : les *oulamas* expliquent que les bédouins manquaient de tact et de bienséance dans leur manière de parler à l'Envoyé d'Allah ﷺ et plus généralement dans leur relation avec les gens. Cette sourate est venue leur rappeler les bonnes manières. Ceci dit, l'interjection « ô vous qui avez cru » prouve que les injonctions de cette sourate s'adressent à tous les musulmans. Par ailleurs, elle est répétée à cinq reprises dans la sourate, et va à chaque fois nous appeler au comportement adéquat à l'endroit de cinq catégories d'interlocuteurs, comme l'a souligné Ibn Achour : Allah - Béni et Exalté, puis son Prophète ﷺ, puis l'homme mauvais, puis le croyant présent, et enfin le croyant absent.

Le premier commandement nous invite à la retenue et nous interdit la précipitation : « *n'anticipez pas les ordres d'Allah et de son Messager* ». « *La pondération est divine, dit un hadith, tandis que la précipitation est satanique* ». Une autre version prévoit quelques exceptions dans lesquelles la précipitation est requise, notamment pour accomplir la prière ou enterrer le mort... Un jour des compagnons persécutés par les leurs étaient venus interpellier le Prophète ﷺ sur les souffrances qu'ils enduraient montrant une forme d'exaspération. Le Prophète ﷺ leur rappela l'avenir glorieux qui les attendait les invitant à ne pas se montrer trop pressés [cf. *hadith d'Al Khabbab dans le Sahih Al Boukhari*]. Le droit cultuel musulman considère comme un principe de validation des œuvres le fait qu'elles ne soient pas faites avant l'heure. Ainsi en est-il de la prière, du pèlerinage, ou du jeûne de Ramadan, accomplis avant leur temps. Il en est de même de la *zakat* si ce n'est qu'en

tant que commandement à vocation sociale, la nécessité peut ici permettre des dérogations, comme le rappelle Al Qouroubi. Nos *oulamas* ont de plus identifié la propension à l'empressement, comme l'un des éléments caractéristiques du manque de maturité de nombreux mouvements musulmans.

Ce premier verset nous invite donc à ne pas nous presser. Fut-il poussé par son zèle, le musulman doit toujours commencer par interroger sa raison qui, elle seule, sera en mesure de se référer aux sources que sont le Coran et la Sounnah authentique, d'interroger les *oulamas* dépositaires du savoir révélé et garants de l'interprétation correcte des textes pourvu qu'ils soient pieux. Chaque action, chaque projet, doit être mûrement réfléchi : l'action est-elle recevable ? quelles sont les règles à respecter ? est-ce le bon moment ? le bon contexte ? etc... À l'instar de l'entrepreneur qui avant de lancer un produit ou une offre commence par lancer une étude de marché, le croyant qui veut entreprendre une œuvre doit analyser la situation, consulter les « sages », et s'en remettre à son Seigneur.

« (2) **Ô croyants ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton devant lui, comme vous le faites entre vous, si vous ne voulez pas perdre à votre insu le mérite de vos œuvres** ».

Le verset suivant nous défend d'élever la voix ou de nous montrer familier avec le Prophète ﷺ. Ainsi en est-il du fait de l'interpellier par son prénom plutôt que par ses titres de prophète et de messager d'Allah. Ceci constitue un péché qui pourrait faire perdre à

son auteur le mérite de ses bonnes œuvres. Al Qourtoubi reprend l'opinion du magistrat Abou Bakr Ibn Al Arabi selon qui ces commandements restent valables même après la mort du Prophète ﷺ : Il s'agira de bien se tenir et de faire preuve de révérence dans les assises où l'on rapporte les paroles de l'Envoyé d'Allah ﷺ en s'abstenant d'élever sa voix au-dessus de celle du lecteur, tout comme il nous est prescrit de faire avec le Coran : « lorsque l'on récite le Coran écoutez attentivement et taisez-vous afin d'obtenir la miséricorde » [7;204]. Al Souyouti précise qu'il s'agit là d'un commandement spécifique à la personne du Prophète ﷺ que l'on doit respecter encore aujourd'hui lorsque l'on se tient devant son tombeau. Moḥammad Al Amine Al Chinqiti insiste sur le respect que doit nous inspirer l'Élu d'Allah en citant le verset : « Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur, pour que vous croyiez en Allah et en Son messenger, que vous l'honoriez, et le respectiez... » [48;9]. Cet exégète remarque aussi qu'à chaque fois qu'Allah interpelle son prophète, Il utilise des expressions élogieuses et ne l'interpelle pas par son prénom : « ô prophète... » [9;73], « ô messenger... » [5;41]...

Ceci dit, de façon générale le croyant pieux doit s'abstenir de toute grossièreté et familiarité dans son comportement et ses paroles. Allah nous le dit à travers les propos de Loqman : « n'élève point trop la voix, car la plus détestée des voix est bien celle des ânes » [31;19], et le Prophète ﷺ de dire : « rien ne pèse plus lourd dans la balance des œuvres au jour du jugement qu'un bon comportement, et certes Allah a en horreur l'homme vulgaire et grossier » [Al Tirmidhi, Sahih].

« (6) Ô vous qui croyez ! Si un homme pervers vous apporte une nouvelle, vérifiez-en la teneur, de crainte de faire du tort à des innocents, par ignorance, et d'en éprouver ensuite des remords ».

Dans la suite de la sourate, Allah nous demande d'analyser les informations qui nous parviennent, surtout lorsqu'elles proviennent de personnes dont on sait qu'elles ne sont pas fiables. Ibn Tahir explique que le pervers désigne ici celui qui n'a pas honte devant Allah ou encore celui qui s'affiche dans le péché, selon Abou Al Hassan Al Waraq. Les exégètes rapportent que le Prophète ﷺ envoya un musulman en mission. À son retour, celui-ci mentit au Prophète ﷺ dans le compte-rendu qu'il lui fit. Plutôt que de s'empressement, le Prophète ﷺ sollicita Khalid Ibn Walid pour aller vérifier (tathabout) l'information rapportée. Khalid mena son enquête et découvrit qu'on avait menti au Prophète ﷺ à qui fut révélé ce passage et qui dit : « la pondération vient d'Allah et l'empressement vient du diable ».

Que nous apprend ce verset et cette explication ? Encore une fois, il s'agit d'apprendre à analyser les informations qui nous parviennent et à ne pas s'empressement à juger, condamner, ou réagir sur la base d'informations potentiellement fausses, partielles ou partisans. Il faut prendre le temps d'analyser et de vérifier. D'ailleurs on peut aussi lire ce passage de la manière suivante, selon les lectures de Hamza, Al Kisāi et Khalaf : « Si un homme pervers vous apporte une nouvelle vérifiez... » (tathabatou). Allah dit dans un autre passage : « Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messenger et aux déten-

teurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le diable, à part quelques-uns » [4;83]. Dans la sourate Al Nour, Allah évoque l'épisode de la calomnie dont fut victime notre mère Aïcha - Qu'Allah lui accorde satisfaction - et qui lui valut d'être mise au ban de la communauté pendant de longues semaines. Cela sur la base d'un mensonge forgé par les hypocrites. Dans ce passage, Allah reproche aux croyants leur manque de clairvoyance et leur empressement à diffuser une information non établie par des témoignages irréfutables : « quand vous colportiez la nouvelle avec vos langues et disiez de vos bouches ce dont vous n'aviez aucun savoir ; et vous le comptiez comme insignifiant alors qu'auprès d'Allah cela est énorme » [24;15].

Malheureusement, nous voyons encore aujourd'hui comment les gens sont prompts à écouter les ragots et rumeurs, sans prendre le temps de vérifier, tournant le dos à tel, participant à calomnier tel autre. Allah a appelé cela « suivre les pas du diable » et a prévenu que cet empressement et ce manque de clairvoyance seront source de regrets, dans cette vie, lorsque la personne prendra conscience de son erreur, ou dans l'autre lorsqu'elle paiera de ses bonnes actions le prix de sa précipitation.

Plus grave encore aujourd'hui, à l'heure des services de messageries et des réseaux sociaux, est le fait de colporter et de transmettre des hadiths faibles et mensongers, des interprétations sans fondement du Coran qui est la parole d'Allah, des traductions frelatées. Un clic insignifiant à nos yeux et si énorme de conséquences le Jour du Jugement Dernier. « Et quel pire injuste que celui qui forge un mensonge contre Allah ? Ceux-là seront présentés à leur Seigneur, et les témoins (les anges) diront: "Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur". Que la malédiction d'Allah (frappe) les injustes » [11;18]. Et dans le hadith authentique : « Celui qui ment délibérément sur moi, dit le Prophète, a sa place réservée en Enfer » [Al Boukhari & Mouslim].

Conclusion : Malheureusement, nous nous sommes éloignés de ces commandements éthiques et moraux. Nous sommes souvent connus aujourd'hui pour nos caractères impulsifs, empressés, notre empressement à juger et condamner, à agir avant d'étudier. Certains l'ont bien compris et ont trouvé les moyens d'exploiter cette faiblesse. Faisons nôtres ces qualités de pondération, de clairvoyance, d'esprit d'analyse, scientifique, qui exigent des preuves tangibles et raisonnables avant de prendre quelque décision. Apprenons à encadrer ce côté de notre nature : « L'homme a été créé pressé. Je vous montrerai Mes signes [la réalisation de Mes menaces]. Ne Me hâtez donc pas » [21;37] ; et à patienter, y compris dans l'attente de la réalisation de la promesse Divine, comme Allah y exhorte son Prophète ﷺ : « [Prophète !] Sois patient, comme l'ont été avant toi les plus résolus parmi les prophètes ! Ne te montre pas trop pressé de voir fondre sur eux le châtement ! Le jour où ils seront en face de ce qui leur est promis, il leur semblera n'être restés sur Terre qu'une heure de la journée. Les voilà donc suffisamment avertis. Mais qui périra, hormis les pervers ? [46;35] ».

À suivre incha Allah.

Le Coran, la Sounnah... & la raison

Ibn Al Qayyim dit de la raison : « C'est grâce à elle que l'on connaît Allah, Ses Noms, les Attributs de Sa perfection, et les caractéristiques de Sa Majesté. C'est par elle que les croyants ont cru en Ses Livres, en Ses messagers, en Sa rencontre et en Ses anges. C'est grâce à elle que sont connus les Signes de Sa Seigneurie, les preuves de Son unicité, et les miracles de Ses messagers. C'est grâce à elle que sont appliqués Ses ordres et évités Ses interdits. C'est grâce à elle que l'on a réfléchi aux conséquences des actes et que l'on a pu œuvrer selon les implications de ses intérêts. C'est elle qui résiste aux passions et défait son armée (...) Elle incite aux belles vertus, préserve de la vilénie. Elle perce les significations et saisit les choses obscures. (...) Allah élève celui qui fait usage de sa raison vers la demeure des rois ».

Aïcha a dit ainsi : « Bonheur à celui à qui Allah a donné l'intelligence ».

Wahb Ibn Mounabih a dit : « (...) Satan n'a jamais autant de difficulté que lorsqu'il s'attaque au croyant intelligent. Il peut dominer sans problèmes cent personnes limitées, mais avec le croyant intelligent il n'arrive pas à atteindre ses objectifs (...) Allah n'a jamais été adoré avec un moyen meilleur que la raison ».

Mouadh Ibn Jabal a dit : « Si l'homme intelligent commet des centaines de péchés, il arriverait certainement à s'en débarrasser et à obtenir le salut, tandis que la personne qui ne raisonne pas peut accomplir des centaines de bonnes actions sans en tirer profit (...) L'intelligent est poussé par sa raison à se repentir après ses erreurs, tandis que le stupide risque, par son manque de raisonnablement, de corrompre ses œuvres ».

Al Hassan Al Basri a dit : « L'individu ne peut atteindre la perfection dans sa religion que lorsque sa raison est parfaite. Tout croyant qu'Allah a comblé de l'intelligence a été sauvé grâce à elle ».

On demanda à Abdallah Ibn al Moubarak quelle était la meilleure chose dont l'individu puisse jouir après la religion, il répondit : « la raison ».

Certains savants ont dit : « lorsqu'Allah a fait descendre Adam sur terre, Gabriel lui apporta trois choses : la religion, la bonne éducation, et la raison en lui intimant de choisir l'une d'entre elles. « Ô Gabriel, lui aurait dit Adam tendant ses mains vers la raison, je n'ai jamais vu quelque chose de meilleur excepté au Paradis ». Gabriel demanda à la religion et à la bonne éducation de remonter, mais celles-ci objectèrent : « Nous avons reçu l'ordre d'Allah d'être avec la raison là où elle sera ». Elles demeurèrent donc avec Adam. » Ibn Al Qayyim commente ce récit en disant : « Ces trois dons sont les meilleures choses qu'Allah puisse accorder à ses serviteurs pour les honorer... ».

L'auteur conclut en disant : « il a également été dit qu'Allah n'a point accordé à un homme de don meilleur que la raison et la bonne éducation, qui sont la beauté de l'être... »

Extrait de rawd al mouhibbin

« Seigneur ! Fais-moi revenir sur Terre ! »

Allah Exalté et Béni soit-Il dit : « Puis quand la mort arrive, l'homme dit : « Seigneur fais-moi donc revenir afin que je fasse le bien que je délaissais ». Ô que non ! Ce n'est là qu'une simple parole qu'il dit ! Il y a désormais une frontière derrière eux qu'ils ne pourront plus traverser jusqu'au Jour où ils seront ressuscités » [23;99-100].

Allah le Très Haut nous apprend ici ce qu'aucune science expérimentale ne pourra jamais découvrir. Il nous informe de ce que l'homme ressent, pense et exprime une fois qu'il quitte ce monde et traverse la frontière (barzakh) qui le conduit dans l'autre vie. Son seul désir à ce moment précis est de revenir sur Terre, alors qu'il a désormais la confirmation de la continuité de l'existence, de la véracité des messagers, afin d'obéir à Allah et de faire le bien.

Allah nous dit : « Préviens les gens du jour où ils feront face au châtement ;

les injustes diront : « ô seigneur, accorde-nous donc un court délai, nous répondrons à ton appel et suivront les messagers ». (Allah répondra :)
« N'aviez-vous pas juré auparavant que vous ne disparaîtriez jamais ?!... » [14;44-45].

Nous voilà donc avertis. Les injustes ne seront pas seuls à désirer être renvoyés sur terre afin de suivre le droit chemin : le croyant lui-même sera empli de regrets et de remords pour ses péchés et pour le temps qu'il n'a pas su exploiter ou qu'il n'a pas suffisamment exploité afin de se rapprocher davantage de Son Seigneur Béni et Exalté.

Le Prophète ﷺ passa un beau jour auprès de la tombe d'un compagnon et dit au sujet du défunt ce qui vaut pour tous : « deux unités de prière aurait pour celui-ci plus de valeur que tout votre bas-monde » [Al Tabrani :: hassan].

Ceci dit, il y a bien une catégorie de « morts » à qui Allah accorde la chance de pouvoir revenir sur Terre. Ces « morts » ce sont nous autres qui chaque nuit remettons nos âmes entre Ses Mains Majestueuses et qu'Il renvoie par Sa grâce et Sa clémence sur cette terre d'épreuves afin de nous donner l'occasion de nous racheter et de nous rapprocher de Lui. Ne lisons-nous pas Sa Parole : « **Allah accueille les âmes quand elles meurent, et quand elles sombrent seulement dans le sommeil. Il retient celles dont il a décrété la mort et renvoie les autres jusqu'au terme fixé. N'y a-t-il pas là des signes pour qui sait réfléchir ?** » [39;42].

Soyons donc parmi ces gens qui réfléchissent et prennent conscience de la chance qu'ils ont, qui considèrent ces jours qui leur restent à vivre comme autant d'opportunités de sauver leurs âmes et de les purifier afin de gagner la Miséricorde et l'Amour du Clément et Miséricordieux...

Omar Ibn Al Khattab (3)

Omar prit la succession du califat selon le souhait d'Abou Bakr et en accord avec un grand nombre de compagnons. À ceux qui semblaient s'inquiéter du caractère sévère et rude d'Omar, Abou Bakr rétorqua qu'il était certain qu'une fois au pouvoir, Omar s'adoucirait. Omar prit à cœur sa mission. Toute sa politique était empreinte de la crainte de Dieu. Aussi, le verra-t-on déployer tout son génie durant son règne en s'impliquant dans toutes les affaires de la communauté et en œuvrant pour l'épanouissement de l'Islam.

On lui doit notamment la conquête de Hims et de la Syrie. La ville Sainte de Jérusalem ouvrit ses portes aux musulmans durant la même période et Omar tint à s'y déplacer personnellement. Il accorda la sécurité à tous les habitants, sans distinction de religion, et établit le respect des libertés et des propriétés de chaque communauté. À l'heure de la prière musulmane, il déclina même la proposition que lui fit le patriarche de la ville, d'accomplir sa prière dans l'église dite de la résurrection, de peur que plus tard des musulmans ne revendiquent un droit sur ce lieu. Cette tolérance fut la marque de toutes les conquêtes musulmanes expliquant ainsi la rapide expansion de l'Islam en seulement quelques années après la mort du Prophète ﷺ. Le grand Royaume de Perse abdiqua pour venir se greffer au nouveau Royaume de la foi, confirmant ainsi les dires du Prophète ﷺ qui avait prédit lors du siège des coalisés, la future prise de la Perse et des palais de Chosroes. L'Égypte enfin, fut gagnée par le stratège et visionnaire général Amr Ibn Al As.

Au-delà de sa politique d'expansion territoriale, Omar s'illustra dans les rôles de bâtisseur et de gestionnaire à mesure que le monde musulman s'élargissait. Pour aménager et organiser cet immense territoire, il fit fonder de nombreuses villes qui allaient devenir de grandes capitales telles que Bassora, Al Koufa ou Mossoul en Irak, Al Fostat (Le Caire) en Égypte ou Tawaj en Perse. Il nomma des gouverneurs tout en laissant les anciens fonctionnaires en poste. Les gouverneurs/préfets nommés par le Calife avaient

pour mission de diriger les prières du Vendredi et des deux fêtes, de veiller à la bonne application des lois, de protéger les frontières et faire régner la justice et l'équité, sans égard à la confession des citoyens.

Loin d'être obnubilé par les campagnes militaires en cours, Omar avait le souci d'exercer la justice. Il se montrait équitable avec tous. Citons, en exemple, la plainte déposée par un jeune copte chrétien contre le fils d'Amr Ibn Al 'As, général et gouverneur d'Égypte. Le jeune homme avait gagné une course de cheval disputée avec le fils d'Amr, qui déçu de perdre s'en prit violemment à lui. Omar fit alors immédiatement convoquer son gouverneur, le fils de celui-ci, et la partie plaignante (le jeune copte). Après avoir vérifié les dires de ce dernier, Omar fit punir publiquement le musulman qui avait fauté. Il proposa même, à la stupéfaction générale, de punir son père dont le statut et l'immunité supposée, avaient permis à son fils de s'enhardir pour commettre cette bavure ! Il prononça ensuite cette sentence qui allait demeurer dans la postérité : « *Voudriez-vous asservir des hommes alors que ceux-ci sont nés libres ?!* ».

Il était si scrupuleux dans l'application de la justice qu'il écrivit à l'un de ses gouverneurs : « *Ouvre ta porte à tes administrés et veille personnellement à résoudre leurs problèmes, car en vérité, tu n'es qu'un citoyen comme eux, à qui Dieu a simplement donné une responsabilité plus lourde à porter* ». Le Calife se souciait de ses administrés et arpenta quotidiennement les rues de la capitale du califat, Médine, avec son compagnon Aslam. Il ne cherchait pas par-là à se faire voir ou à se donner une image comme le font les rois et politiciens de nos jours. Au contraire les récits nous rapportent des marches nocturnes, dans des habits modestes et sans escorte, durant lesquelles Omar ne dévoilait pas son identité. Omar voulait prendre le pouls du peuple et le sonder au plus près pour ne pas laisser de place aux biais et aux manipulations. Très souvent, il profitait de ces « promenades » pour venir en aide aux désœuvrés. Sa préoccupation pour le

bien-être de ses concitoyens était réelle et vérifiable. On sait qu'il refusa de consommer de la viande et des mets précieux durant une période de disette que vécut les habitants du Hedjaz. On lui connaît aussi cette parole révélatrice de son degré de crainte et d'attention : « *Si un mulet trébuche en Irak, Dieu m'en demandera des comptes en me disant : Pourquoi, Ô Omar, ne lui as-tu pas aplani la route ?!* ».

L'Emir des croyants savait se remettre en question et pouvait se rétracter lorsqu'il avait tort. Tout citoyen pouvait quant à lui, et devait même, exprimer son opposition et son désaccord, dans le respect, bien sûr, du système en place. Nous connaissons le célèbre exemple de Fatima Bent Qayyis, qui contesta au milieu d'un discours public, le décret d'Omar qui visait à fixer un seuil maximal pour la dot du mariage. Face à l'argumentation de cette dernière, Omar se ravisa immédiatement et répondit humblement devant son auditoire : « *Cette femme a raison et Omar s'est trompé !* ».

Durant les dix années que dura le gouvernement d'Omar, les musulmans vécurent la stabilité et la sécurité grâce à son grand sens des responsabilités et à ses grandes qualités. Il était au service des hommes, se souciait de leur bien-être et était d'une grande modestie avec le peuple. Son humilité en surprenait plus d'un, quand bien même il était le Calife. À un homme qui lui conseilla de prendre un domestique pour l'aider à nettoyer sa chamelle, Omar répondit : « *celui qui prend en charge les affaires des musulmans est considéré comme leur domestique, ils ont sur lui le droit qu'à le maître sur son domestique, celui de donner des conseils et bien gérer ses affaires* ».

Ce grand homme de l'Islam sera finalement assassiné lâchement alors qu'il dirigeait la prière de *sobh* dans la mosquée du Prophète ﷺ. Certains l'avaient entendu quelques jours auparavant demander à Dieu la faveur du martyr dans la ville du Prophète ﷺ. C'est auprès de ce dernier et de son compagnon Abou Bakr qu'il repose depuis.

Puisse Allah lui faire miséricorde et le rétribuer de la meilleure façon !